

DELEGATION DE SIGNATURE

- : - :

**Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien
et de l'EHPAD « Saint-Simon » de Liffol-le-Grand (Vosges),**

- VU l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique définissant les responsabilités du Directeur,
- VU les articles D 6143-33 à 35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements Publics de Santé,
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire,
- VU la décision n° 2012/528 du 27 juillet 2012 relative à la demande de création du « Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien » par fusion du Centre Hospitalier de Neufchâteau et du Centre Hospitalier de Vittel et de confirmation au profit de l'entité juridique nouvellement créée « Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien » des autorisations d'activité de soins et d'équipements matériels lourds détenu par les Centres Hospitaliers de Neufchâteau et Vittel,
- VU l'arrêté, n° 2015-0274 en date du 25 mars 2015, de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine nommant Monsieur Patrick PENVEN Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien à compter du 1^{er} avril 2015,
- VU la convention de mise à disposition de Madame Marie-Claire SALIB, Directrice des Soins, entre le Centre Hospitalier Emile DURKHEIM et le Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien en date du 3 mai 2016,
- VU l'organigramme de l'équipe de direction,

DECIDE :

Article 1 De donner délégation à Madame Marie-Claire SALIB, Directrice des Soins, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien, pour signer les pièces suivantes :

- Déclarations des frais de déplacement des étudiants, des personnels, des indemnités de stage des étudiants
- Courriers et conventions financeurs formation des ESI - Conseil Régional, employeurs, OPCA, pôle emploi
- Conventions de formation Développement Professionnel Continu
- Eléments de suivi de mise en œuvre des conventions d'aides financières à la formation
- Attestation demande de bourses
- Commandes courantes sur un montant inférieur à 150 euros
- Relevés mensuels d'heures d'intervenants, de surveillants et de jurys concours
- Conventions de prestations pédagogiques et courriers de confirmation de recrutements de vacataires
- Feuilles de congés des personnels administratifs et d'entretien des locaux
- Ordres de mission des personnels administratifs et d'entretien des locaux
- Fiches de notation
- Demandes de congés du personnel pédagogique
- Conventions de prestations externes et courriers sujets épreuves
- Courriers, décisions, procès-verbaux, programmes, listes relatifs aux épreuves de sélection IFSI et IFAS
- Courriers de convocation des jurys d'entretien et d'admissibilité, d'admission
- Courriers, tableaux de résultats, dossiers relatifs à l'évaluation continue des étudiants et élèves
- Suivi Etudiants et Elèves : Décisions, notifications suite aux avis des instances (Conseil Pédagogique, Conseil Technique, Conseil de discipline, Conseil de Vie Etudiant, Commission d'attribution des ECTS)
- Attestations de sécurité sociale des étudiants et attestations de scolarité
- Autorisations d'absence et courriers de rappels
- Courriers et conventions de stage.

Article 2 De donner délégation à Madame Marie-Claire SALIB, Directrice des Soins, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien, pour signer les documents suivants destinés :

Au Conseil Régional de Lorraine

- Dossiers appel à projet de subvention d'équipements
- Mandat consortium ERASMUS
- Contrat de mobilité ERASMUS
- Contrat de formation pour la mobilité ERASMUS (stage)
- Courrier CPAM mobilité ERASMUS
- Agrément inter-institutionnel ERASMUS

A l'ARS

- Rapports d'activité, tableaux de bord
- Courriers concours, comptes-rendus instances et concours

A la DIRECCTE

- Bilan annuel

Article 3 La signature de la Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien visée par la présente décision y est annexée. Elle doit être précédée de la mention « *Pour le Directeur et par délégation* », suivie du grade, de la fonction et du nom du signataire.

Article 4 Le titulaire de cette délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de cette délégation ou de ses fonctions. Il est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 5 Cette délégation est assortie de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire du dernier Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses ou Décision Modificative approuvés,
- de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Article 6 Cette délégation de signature sera communiquée, conformément à la réglementation, à la Délégation Territoriale des Vosges de l'Agence Régionale de Santé Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ; au Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien ; à l'Agent Comptable du Trésor Public en poste à Neufchâteau et à toutes personnes auxquelles elle devra être opposée.

Article 7 Cette délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs départementaux.

Article 8 Cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur. La présente décision entre en vigueur à compter de ce jour. Elle annule et remplace toute décision portant même sujet.

Fait à Neufchâteau, le 9 mai 2016

Le Directeur,


Patrick PENVEN



ANNEXE

Authentification de la signature

Prénom et Nom	Grade	Mention	Signature
Marie-Claire SALIB	Directrice des Soins	«pour le Directeur et par délégation, la Directrice des Soins, Directrice de l'IFSI-IFAS », Marie-Claire SALIB	